

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU : 27 NOVEMBRE 2021**

**- NOTE DE SYNTHÈSE -**

**1 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE : Installation d'un nouveau Conseiller Municipal.**

Suite à la démission de M. Philippe BORDAT, reçue par courrier en date du 13 octobre 2021, il convient de compléter l'effectif du Conseil Municipal.

**2 - FINANCES - BUDGET : Débat d'Orientations Budgétaires 2022.**

Les communes de 3.500 habitants et plus doivent organiser un débat sur les orientations générales du budget primitif dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci. Le décret n°2016-841 du 24 juin 2016, pris en application de la loi NOTRe, impose que ce débat fasse l'objet d'un rapport transmissible au Préfet.

**3 - FINANCES - BUDGET : I - Budget Principal - Décision modificative pour l'exercice 2021.**

Décision modificative pour l'exercice 2021 - Budget Principal pour un montant de 1 693 203 €.

**4 - FINANCES - BUDGET : II - Budget Annexe de la Restauration Scolaire - Décision modificative pour l'exercice 2021.**

Décision modificative pour l'exercice 2021 - Budget Annexe de la Restauration Scolaire pour un montant de 250 000 €.

**5 - FINANCES - BUDGET : III - Budget Annexe Activités Aquatiques - Décision modificative pour l'exercice 2021.**

Décision modificative pour l'exercice 2021 - Budget Annexe Activités Aquatiques pour un montant de 1 332 543 €.

**6 - FINANCES : Réhabilitation de la piscine Jean CLEMENT - Convention de financement avec la Caisse des Dépôts & Consignations.**

Il est proposé au Conseil municipal de conclure la convention considérée.

**7 - FINANCES : Admission en non valeur des produits irrécouvrables afférents à des titres de recettes émis sur exercices antérieurs.**

Il s'agit de l'admission en non-valeur de produits irrécouvrables afférents à des titres de recettes émis sur exercices antérieurs du Budget Principal, des Budgets Annexes de la Restauration Scolaire, du Crématorium et de la Chambre Funéraire pour un montant de 81 685.66 €.

**8 - FINANCES : Régie de recettes "stationnement payant" - Remise gracieuse et décharge de responsabilité.**

Il est proposé au Conseil municipal de décider de la remise gracieuse et de la décharge de responsabilité au bénéfice du régisseur titulaire et du régisseur intérimaire pour un montant total de recettes de 4327.30 euros.

**9 - FINANCES - DÉFENSE ET PROTECTION CONTRE LES EAUX : Avenant n°2 à la convention pluriannuelle de subventionnement de l'Association Syndicale Autorisée des Canaux de la Plaine d'Avignon - Approbation de la convention de financement pour l'année 2021.**

Il est proposé d'approuver l'avenant n°2 à la convention pluriannuelle de subventionnement de l'ASA des Canaux de la Plaine d'Avignon ainsi que la convention de financement pour l'année 2021.

**10 - FINANCES - GARANTIE D'EMPRUNT : Garantie d'emprunt sollicitée par l'institution Champfleury relative à un prêt de la Banque Postale destiné à financer le projet immobilier de restructuration de l'ensemble scolaire Champfleury sis 48 boulevard Gambetta à Avignon pour la part école.**

Il est proposé au Conseil municipal d'accorder une garantie d'emprunt de 653 900.48 € au bénéfice de l'OGEC Champfleury pour accompagner la réalisation de l'opération visée sous objet.

**11 - RESSOURCES HUMAINES - ÉGALITÉ FEMMES/HOMMES : Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes (DOB 2022).**

Conformément aux dispositions de la loi n°2014-873 pour l'égalité réelle des femmes et des hommes, un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes doit être présenté chaque année dans le cadre du Débat d'Orientation Budgétaire.

**12 - RESSOURCES HUMAINES - ÉGALITÉ FEMMES/HOMMES : Plan d'actions pluriannuel pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes (années 2021-2023).**

L'article 80 de la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique impose à l'employeur public de formaliser les actions qu'il met en oeuvre dans le cadre des mesures en faveur de l'égalité femmes/hommes dans un plan d'actions pluriannuel.

**13 - VILLE EN TRANSITION : Présentation du rapport "Développement Durable 2021" de la Ville d'Avignon.**

Il s'agit de présenter le rapport "Développement Durable 2021" de la Ville.

**14 - VILLE EN TRANSITION : Opération CIVIGAZ 2021-2022 - Convention de partenariat tripartite entre la Ville d'Avignon / l'association FACE Vaucluse et GRDF.**

Il s'agit d'approuver le lancement de l'opération CIVIGAZ sur le territoire communal pour la 3ème fois ainsi que la convention de partenariat avec l'association FACE Vaucluse et GRDF.

**15 - MOBILITÉ : Fonds d'aide Municipal « Tous à Vélos ».**

Il s'agit d'approuver le versement de subventions aux bénéficiaires concernés par le fonds d'aide Municipal « Tous à Vélos ».

**16 - TERRE D'AMBITIONS - NOUVELLE ECOLE JOLY JEAN : Acquisition auprès de CITADIS de l'emprise nécessaire à la réalisation du futur groupe scolaire à réaliser en ZAC Joly Jean.**

Dans le cadre du projet de construction d'un groupe scolaire sur la Zac Joly Jean, il est proposé d'acquérir les terrains situés en section HM, auprès de l'aménageur de la ZAC, Citadis pour un montant de 510 408 € TTC (dont 85 068 € de TVA à 20 %).

**17 - GRANDS PROJETS URBAINS : Approbation de la convention d'intervention foncière avec l'Etablissement Public Foncier PACA pour le site dénommé "Ecoquartier gare de Montfavet".**

Il s'agit d'approuver la convention d'intervention foncière à intervenir avec l'Etablissement Public Foncier PACA pour le site dénommé "Ecoquartier gare de Montfavet".

**18 - URBANISME - ACQUISITIONS : Acquisition auprès de la copropriété Saint Charles d'une bande de terrain d'une superficie de 140 m<sup>2</sup> à extraire de la parcelle cadastrée section DH n°341 sise 12 boulevard Raspail à l'euro symbolique.**

Il est proposé d'approuver l'acquisition à l'euro symbolique d'une bande de terrain d'une superficie de 140 m<sup>2</sup>, en nature de trottoir et de voie de circulation, à extraire de la parcelle cadastrée section DH n°341, appartenant à la copropriété le Saint Charles.

**19 - PROJET TERRITORIAL : Instauration d'une Zone Agricole Protégée sur le secteur des coteaux d'Avignon.**

Il est proposé de valider le projet de mise en place d'une Zone Agricole Protégée sur le secteur des coteaux d'Avignon après réalisation de l'enquête publique afférente.

**20 - ACTION COEUR DE VILLE : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association l'Orange Verte.**

Il est proposé d'attribuer une subvention de 4 000 euros à l'Association Orange Verte pour l'organisation de la Fabrique de Noël 2021.

**21 - DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE : Commerces de détail - Avis sur les dérogations à la règle du repos dominical au titre de l'année 2022.**

La loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques a modifié les dispositions du Code du Travail qui régissent l'ouverture des magasins le dimanche et les articles L3132-26 à L3132-27-1 et R3132-21 organisent les dérogations temporaires au repos dominical accordées par le Maire. Tous les commerces de détail sont concernés par les mêmes dispositions (nombre de dimanche et dates), à l'exception des biens d'équipement automobiles. Pour 2022, il est proposé d'autoriser cinq dimanches pour la catégorie « Commerces de détail » : 9 janvier, 26 juin, 4 décembre, 11 décembre et 18 décembre 2022. Les établissements relevant de la catégorie « Commerce et Réparation d'automobiles et de motocycles » seront autorisés à ouvrir les dimanches 16 janvier, 13 mars, 12 juin, 18 septembre et 16 octobre 2022.

**22 - GRANDS EVÈNEMENTS - ATTRACTIVITÉ : Cheval Passion - Edition 2022.**

Il s'agit d'approuver la convention entre la Ville d'Avignon et la SPL Avignon Tourisme, destinée à régir les relations entre les deux entités pour l'édition 2022 de Cheval Passion.

**23 - VILLE FRATERNELLE : Ville Amie des Enfants UNICEF - Plan d'actions 2021/2026.**

Dans le cadre de la démarche Ville Amie des Enfants en partenariat avec UNICEF, la Ville a élaboré un plan d'actions pour la période 2021-2026.

#### **24 - FINANCES : Sollicitation complémentaire du fonds de concours du Grand Avignon pour l'opération d'aménagement de la Plaine des Sports.**

L'agglomération du Grand Avignon accompagne financièrement certaines opérations du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain réalisées sous maîtrise d'ouvrage de ses membres. C'est le cas pour le projet de la plaine des sports de Saint Chamand. Ainsi la ville d'Avignon a sollicité une première fois les fonds de concours du Grand Avignon à hauteur de 400 000 € sur cette opération via la délibération n°23 du 28 novembre 2020. L'ambition de ce projet s'est renforcée avec deux nouvelles phases afin de répondre aux besoins exprimés par les riverains et les usagers du site, portant le montant prévisionnel du projet à 4 627 302 € HT pour un montant estimé initialement à 3 083 333 € HT. C'est pourquoi il est proposé de solliciter un doublement de la participation financière au titre des fonds concours du Grand Avignon pour le projet de la plaine des sports afin de la porter à 800 000 €.

#### **25 - VILLE SOLIDAIRE : Financement d'un projet dans le cadre du Contrat de Ville - 3ème tranche.**

Il s'agit du financement d'une action Politique de la Ville dans le cadre de l'appel à projets annuel, validée en 3ème tranche par le comité de pilotage du Contrat de Ville du 21 septembre.

#### **26 - VILLE SOLIDAIRE : Validation du rapport d'activité du Contrat de Ville pour l'année 2020.**

Il s'agit, par cette délibération, de valider le rapport d'activité du Contrat de Ville année 2020. Un décret publié au journal officiel du 5/09/2015 fixe le contenu et le mode d'élaboration du rapport annuel aux Assemblées Délibérantes. Une délibération des Communes signataires du Contrat de Ville doit obligatoirement être annexée au rapport d'activité.

#### **27 - SPORTS : Subventions complémentaires.**

Il est proposé d'attribuer un soutien financier à 3 associations : Avignon le Pontet Rugby, Avignon Jeunes et USEP.

#### **28 - ENSEIGNEMENT - AFFAIRES SCOLAIRES : Plan de relance numérique dans les écoles : Convention de subventionnement avec le Ministère de l'Éducation Nationale.**

Convention pour la gestion de la subvention accordée par l'Etat dans le cadre du plan de relance numérique dans les écoles.

#### **29 - AVIGNON - BIBLIOTHÈQUES : Mise en place d'un schéma numérique des bibliothèques.**

Dans le cadre de la restructuration de la Bibliothèque Jean-Louis Barrault et de la mise en place du plan "Lire à Avignon", la Ville d'Avignon a souhaité définir un schéma directeur numérique pour ses bibliothèques qui concerne tout le réseau et bénéficie à tous les publics, quels qu'ils soient et où qu'ils soient. Il permettra à Avignon Bibliothèques d'être ainsi plus en mesure d'accompagner la politique culturelle de la Ville en matière de livre et de lecture et en matière d'éducation artistique et culturelle, en s'appuyant sur les collections de lecture publique comme patrimoniales.

### **30 - AVIGNON - BIBLIOTHÈQUES : Mise à disposition auprès de la Ville d'Avignon de deux conservateurs d'Etat.**

Depuis 2010, la mise à disposition des conservateurs d'Etat auprès des collectivités territoriales fait l'objet d'un conventionnement pour une durée de trois ans, assorti d'un certain nombre d'objectifs.

Par courrier du 4 août 2021, le Ministère de la Culture a informé Madame le Maire d'Avignon que la convention de mise à disposition précédente arrivait à échéance le 31 décembre 2021. Une nouvelle convention est donc proposée pour la période 2022-2024.

### **31 - SOLIDARITÉS : Plan Logement d'Abord - Projet de convention liant l'Etat et la Ville d'Avignon.**

En janvier 2021, la Ville a souhaité répondre à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) « Territoires de mise en œuvre accélérée du Plan Logement d'Abord » lancé conjointement par le Ministère chargé du logement et la Délégation Interministérielle à l'Hébergement et à l'Accès au Logement (DIHAL). Cet appel à manifestation d'intérêt vise la lutte contre le sans-abrisme et l'accès au logement des publics qui en sont le plus éloignés.

Les collectivités retenues dans le cadre de cet AMI, doivent mettre en place des plans d'actions territoriaux et en organiser la coordination et le suivi. Pour ce faire, les collectivités engagées dans cet AMI s'appuient sur un réseau de partenaires locaux et sont accompagnées par les services de l'Etat.

Les collectivités engagées dans l'AMI visent une baisse significative du « sans-abrisme » sur leur territoire au moyen d'une utilisation optimisée des dispositifs existants et des moyens dédiés alloués dans le cadre du présent AMI.

La présente convention vise à définir les engagements de progrès que prennent conjointement l'Etat et la Ville, dans le cadre d'un dialogue avec les partenaires institutionnels et associatifs.

### **32 - PERSONNEL : Recensement de la population 2022.**

Dans le cadre des opérations de recensement qui se dérouleront du 20 janvier au 26 février 2022, il s'agit d'ouvrir 20 postes d'adjoint administratif, de nommer 1 coordonnateur, 2 coordonnateurs adjoints et 1 correspondant.

### **33 - PERSONNEL - MISE À DISPOSITION : Mise à disposition de fonctionnaires territoriaux - Conventions.**

Il est proposé de délibérer sur la mise à disposition de fonctionnaires territoriaux auprès de certaines associations, clubs sportifs et établissements publics.